

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2136**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Mésanges et appartenant à l'association syndicale Les Glycines

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2136**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Mésanges et appartenant à l'association syndicale Les Glycines**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue des Mésanges à Corbas, appartenant à l'association syndicale Les Glycines, et nécessaire à la création d'une voie nouvelle.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 350 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 138 de la section BR.

Aux termes du compromis, l'association syndicale Les Glycines céderait ledit terrain à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gracieux, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 350 mètres carrés environ à détacher d'une propriété cadastrée section BR 138, appartenant à l'association syndicale Les Glycines et nécessaire à la création d'une voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2054, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 176 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits de l'exercice 211 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.